

# La privatisation de la profession vétérinaire au Cameroun :

état des lieux et perspectives

■ Dr Albert DOUFFISSA



BP 624 Yaoundé - Cameroun  
+(237) 650 53 31 43/699 53 88 91



# #PLANTER LE DECOR



# Question de terminologie

- ▶ « **Privatisation de la profession vétérinaire** », expression inappropriée, mais entrée dans le langage courant
- ▶ **Expression mieux appropriée : « Privatisation de la prestation de services vétérinaires » ou « libéralisation des prestations de service en santé animale »**
  - ▶ Faire passer progressivement les services vétérinaires d'un service public gratuit à un service privé payant
  - ▶ Politique de désengagement de l'Etat du secteur des services à l'élevage (mais l'Etat peut-il se désengager d'un tel secteur?)
  - ▶ Libéralisation du commerce des médicaments vétérinaires et des actes vétérinaires
- ▶ **La privatisation de la prestation des services vétérinaires doit être vue et conçue comme un moyen de renforcement des services vétérinaires et non comme un but ultime** de démantèlement d'un service public ou d'un pouvoir administratif, comme elle l'a souvent été perçue.

# Définition des Services Vétérinaires

- ▶ SV = organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre [...] (OIE 2012)
- ▶ Définition de la santé publique vétérinaire par l'Académie Vétérinaire de France
  - ▶ « la santé publique vétérinaire est l'ensemble des actions qui ont un rapport direct ou indirect avec les animaux et leurs produits dérivés ou avec leurs maladies, dès lors que ces actions ont pour effet ou pour objet de conserver, protéger ou améliorer la santé humaine »
- ▶ **Les Services Vétérinaires ont été déclarés « bien public » par les accords de l'OMC à Doha en 2000**

# Les dispositifs de santé animale de proximité comprennent

- Les **vétérinaires privés** (titulaires d'un diplôme d'Etat de vétérinaire)
- Les **para-professionnels vétérinaires** travaillant dans le secteur privé (titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au vétérinaire, en zootechnie et/ou en santé animale) qui peuvent être salariés d'un vétérinaire privé (ou autre) ou travailler pour leur propre compte dans certains pays
- Les **agents de l'Etat** (vétérinaires et para-professionnels vétérinaires publics)
- Les **auxiliaires de santé animale non professionnels** aussi appelés agents communautaires de santé animale (ACSA)
- Les **éleveurs** eux-mêmes ainsi que leurs groupements, qui bénéficient parfois d'une formation de masse en santé animale de base par le biais des ONG ou d'autres structures.

# A propos des paraprofessionnels

- **Paraprofessionnel vétérinaire** désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à exécuter, sur le territoire d'un pays, certaines tâches qui lui sont confiées (qui dépendent de la catégorie de paraprofessionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire.
- Les tâches qui peuvent être confiées à chaque catégorie de paraprofessionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins
  - *(Code Terrestre de l'OIE)*



## **En principe, le para-professionnel n'est pas concurrent du vétérinaire, mais complémentaire**

- Dans la réalité, la relation entre paraprofessionnels vétérinaires et vétérinaires est souvent conflictuelle,
- Pourquoi?
  - A cause d'une conception erronée du rôle de chacun (cadre juridique absent ou inadapté)
  - A cause d'un fort déséquilibre des démographies qui a créé des situations de fait
  - Parce que les vétérinaires privés sont en général installés, au niveau des villes et départements, là où les conditions minimum de confort sont réunies (accessibilité, électricité pour la conservation des vaccins, habitat, téléphone, etc.).
  - Ce qui laisse la place aux paraprofessionnels auprès des éleveurs

# Définition de la santé animale

- La santé animale recouvre à la fois 3 domaines qui sont
  - **le bien être des animaux**, garant de bons résultats d'élevage, tant au niveau de la croissance que de la production
  - **la qualité sanitaire des produits consommés** directement, ou produits pour le marché local
  - **la sûreté sanitaire des produits destinés à la commercialisation** à grande échelle, notamment sur le marché international où les barrières sanitaires sont désormais les seules causes limitatrices des échanges, en dehors des lois du marché.

# La maîtrise de la santé animale comporte

- 1. Des interventions en amont : **prévention** des maladies par des méthodes de prophylaxie médicale (vaccinations de masse, déparasitages, etc...) ou sanitaire (épidémiosurveillance, contrôle des mouvements, quarantaines, « free-zones », etc...)
- 2. Quand la maladie est apparue, des mesures de lutte extemporanée médicale (**thérapeutique curative**) ou sanitaire (alerte précoce, abattages d'urgence, périmètre d'infection, etc...)
- 3. La diffusion de **conseils** et **intrants** zootechniques visant à améliorer la rentabilité des productions.
- L'efficacité d'un système de santé animale se conçoit en terme de **ressources humaines**, de logistique, et d'organisation.

# Définition des professions libérales

- Le présupposé de la privatisation de la profession vétérinaire est que tous les pays ont accepté **la doctrine libérale**
- Au Sénégal, la profession vétérinaire est de nos jours reconnue comme étant une profession d'essence libérale dont l'exercice découle de principes et normes inspirés du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (6), auxquels s'ajoutent des exigences fondées sur des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural en général (A.B. Niang, 2004)
- Les professions libérales (...) sont des activités qui présentent un **caractère intellectuel marqué**, requièrent une **qualification de niveau élevé** et sont d'habitude soumises à une **réglementation professionnelle précise et stricte**. Dans l'exercice d'une telle activité, **l'élément personnel** a une importance spéciale, et un tel exercice présuppose, de toute manière, une **grande autonomie** dans l'accomplissement des actes professionnels".

# Charte des professions libérales

- ▶ Liberal professions accept responsibility and serve the common good (**rôle de service public**)
- ▶ Protect trust (protection of their relationship of trust with their clients/patients) (**garantie de confidentialité et de secret**)
- ▶ Provide high quality services (**haut niveau de qualification**)
- ▶ Are independent (**garantie de probité et d'indépendance, éviter conflits d'intérêts**)
- ▶ Perform their services personally (**responsabilité personnelle**)
- ▶ Are reliable partners (**éthique professionnelle, morale et délivrance de services de qualité**)
- ▶ Support transparent self-regulation (**professions à statut réglementé**)
- ▶ Invest in training (**se former en permanence et former leurs jeunes collègues**)
- ▶ Support innovation (**soutenir et rechercher l'innovation**)

# Historique de la privatisation en Afrique

- Dans la majorité des pays du continent africain, et durant les 3 décennies qui ont suivi les indépendances, les activités de prestation de services vétérinaires étaient dévolues à l'administration
- Les Etats dépensaient de moyens importants pour les vaccinations et la fourniture des traitements gratuits
- **Sous la poussée des politiques de différents bailleurs internationaux (Banque mondiale, Nations unies, Union européenne)**, depuis le début des années 80, suivies d'une nette progression dans les années 90, et, les opérations de « privatisation » vétérinaire ont été développées dans la majorité des pays africains au sud du Sahara.
- **Les programmes d'ajustement structurels conseillés** ont conduit à **une réduction des dépenses budgétaires de l'Etat**, qui devait se traduire entre autres par une réduction des personnels de la fonction publique

# Historique de la privatisation (suite)

- Des séminaires internationaux ont réuni les principaux responsables africains et internationaux ainsi que les bailleurs de fonds, sur ces problèmes de santé animale.
  - Les Séminaires de Bujumbura en 1984, Blantyre en 1985 et Bangui en 1988, ont jeté les bases d'une nouvelle approche de la santé animale **dans la perspective du désengagement de l'État et de la privatisation des services.**
- Le secteur privé, individuel ou associatif, se voit chargé d'approvisionner les éleveurs en produits vétérinaires par la mise en place de structures viables et permanentes.
- La **législation s'adapte à cette nouvelle** donne pour permettre aux docteurs vétérinaires, techniciens et groupements de remplir cette mission.

# Historique de la profession vétérinaire au Cameroun

- ▶ Les grandes étapes de la profession au Cameroun
  - ▶ Introduction à l'époque coloniale allemande puis française et anglaise
    - ▶ Essentiellement des vétérinaires militaires consacrés aux chevaux de guerre
  - ▶ Lutte contre les grandes épizooties et en premier lieu la peste bovine
    - ▶ Recrutement à partir des années 1930 de vétérinaires civils
  - ▶ Installation du service vétérinaire national de 1960 à 1990
  - ▶ « Privatisation » de la profession vétérinaire à partir de la fin des années 80



# Historique au Cameroun (suite 1)

## Arrivée des vétérinaires camerounais

- En 1960, le Cameroun ne compte qu'un seul vétérinaire natif
- Puis le second en 1961 (le 1<sup>er</sup> du côté anglophone), et 2 en 1964
- Jusqu'en 1975, le pays a formé **30** vétérinaires
- La décennie 80 voit une accélération dans la formation des vétérinaires, avec **80** vétérinaires sortis entre 1980 et 1989, soit plus de 2 fois et demi le nombre de vétérinaires formés les 2 décennies précédentes
- La décennie 90, la tendance ralentit un peu, mais il y a encore **120** vétérinaires formés
- De 2014 à 2020, arrivée des premiers vétérinaires formés au Cameroun : **387 vétérinaires en 7 promotions**

# Historique au Cameroun (suite 2)

## Evolution du cadre réglementaire

- Au commencement était la loi n°78/21 du 29 décembre 1978 créant l'Ordre national des vétérinaires du Cameroun
- Suivi quelques mois plus tard de la loi n°79/08 du 30 juin 1979 portant organisation de l'exercice de la Médecine vétérinaire
- Ce sont ces deux lois qui ouvrent la porte à l'exercice libéral de la médecine vétérinaire et permettent pour la première fois à un vétérinaire de s'installer en clientèle, bien avant la vague forcée par la crise économique dans les années 90
- Le décret n°84/1053 du 18 août 1984 définit le code de déontologie vétérinaire
- Mentionnons deux autres textes, les décrets créant l'OPV en 1976 et le LANAVET en 1983, qui veulent résoudre le problème des médicaments vétérinaires

## Historique au Cameroun (suite 3)

### Installation en clientèle privée

- Installation du premier vétérinaire en clientèle privée en 1982 :
  - **Dr Essoungou Ndemba Samuel** qui avait obtenu une autorisation provisoire d'exercer de 6 mois
  - C'est en 1985 que son autorisation fut confirmée
- Second vétérinaire à s'installer, en 1989 : **Dr Makek Maurice.**



## Historique au Cameroun (suite 4)

### La loi de 1990

- La loi 90/033 du 10 août 1990 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession vétérinaire
  - Reprend les domaines des deux lois n°78/21 du 29 décembre 1978 et n°79/08 du 30 juin 1979, les développe et les explicite
  - Elle est une **véritable loi-cadre de la profession vétérinaire au Cameroun**

# Historique au Cameroun (suite 5)

## Développement de l'installation des vétérinaires en clientèle privée

- La privatisation de la profession vétérinaire au Cameroun s'accélère à partir de 1990 sous l'effet de ces deux facteurs
  - **L'arrêt des recrutements des vétérinaires** à la Fonction publique, accompagnée d'une promesse d'aide à l'installation des vétérinaires en clientèle privée : 40 crédits pour cabinets et 2 crédits pour importateurs-grossistes en médicaments vétérinaires dans le cadre du PDSE
  - La promulgation de la loi sur la profession vétérinaire

# Quelle est la place du vétérinaire?

- **Le vétérinaire, un biopolytechnicien**
- Les vétérinaires praticiens bien qu'exerçant tous la même profession n'exercent pas tous le même métier
- Les principaux domaines d'intervention du vétérinaire
  - La santé et protection des animaux
  - La sécurité sanitaire des aliments et santé publique
  - La production animale
  - La préservation de la faune et de l'environnement
- **Vétérinaire conseil en productions animales**
- **Vétérinaire rural**
- **Vétérinaire canin**
- **Vétérinaire équin**



# Place du vétérinaire biopolytechnicien (suite)

- Vétérinaire de l'agroalimentaire
- Vétérinaire inspecteur de la santé publique vétérinaire
- Vétérinaire directeur d'un laboratoire
- Vétérinaire des armées
- Vétérinaire de l'industrie pharmaceutique
- Vétérinaire fonctionnaire
- Les autres facettes du métier de vétérinaire
  - Vétérinaires de la faune sauvage, enseignants chercheurs, humanitaire, vétérinaires consultants, experts auprès des tribunaux ou des assurances





# Missions dévolues aux vétérinaires officiels

- La formulation et la mise en œuvre des politiques
- La santé publique vétérinaire
- La gestion et la préservation des ressources naturelles
- La recherche, l'enseignement et la formation,
- La prophylaxie collective des animaux d'élevage
- Le suivi de l'exécution du mandat sanitaire



# Les attributions du vétérinaire exerçant en clientèle privée

- La pratique de la médecine, la chirurgie et la pharmacie vétérinaires
- Les conseils en zootechnique et en santé animale
- Les études dans les domaines vétérinaires et zootechniques
- La délivrance de certificats sanitaires officiels pour des actes accomplis dans l'exercice de leur clientèle
- La prophylaxie collective à travers le mandat sanitaire

# Les attributions du vétérinaire exerçant en clientèle privée, d'après la législation du Cameroun

- ▶ La loi 90/033 relative à l'organisation de la profession vétérinaire au Cameroun édicte les disciplines que celle comprend
- ▶ Mais elle est restrictive lorsqu'elle définit la profession vétérinaire en clientèle privée
- ▶ Art. 6. Equiper et utiliser pour son compte personnel un cabinet de travail où il procède à l'accueil des animaux malades aux fins d'accomplissement des prestations de sa profession
- ▶ Heureusement que la loi sur la pharmacie vétérinaire précise que les « vétérinaires installés en clientèle privée » peuvent détenir les MV pour les céder gratuitement ou à titre onéreux
- ▶ Et le décret sur le mandat sanitaire donne la possibilité aux Pouvoirs publics de faire exécuter les opérations de prophylaxie collective et de police sanitaire par des « docteurs vétérinaires privés »

# ÉTAT — des LIEUX

bilan



## Bilan : entrée des vétérinaires dans le privé non consentie mais forcée

- Dans les services vétérinaires de l'Etat, les Politiques d'Ajustement structurels (PAS), souvent appliquées avec réticence, se sont heurtées à de fortes levées de bouclier corporatistes de la part des syndicats des personnels de la fonction publique
- Dans de nombreux pays, « **l'écémage** » n'a pas marché (peu de vétérinaires ont quitté la FP pour la clientèle)
- A vrai dire, les vétérinaires qui se sont installés l'ont fait à cause du gel des recrutements des jeunes diplômés (plusieurs installés en clientèle sont retournés à la FP dès qu'ils ont pu; au Tchad, 100% !).
- D'où la persistance d'une pléthore de ressources humaines dans le service public, alors que les crédits alloués à son fonctionnement s'étaient réduits comme une peau de chagrin

## Bilan - Sort des premières entreprises vétérinaires installées en 1980-2000

| PAYS                 | NOMBRE        | %<br>SURVIVANTS |
|----------------------|---------------|-----------------|
| CAMEROUN             | Une trentaine | <b>38</b>       |
| RCA                  | Une dizaine   | <b>0</b>        |
| TCHAD                | Une dizaine   | <b>0</b>        |
| TCHAD<br>Mandataires | Une trentaine | <b>1 SEUL</b>   |

## Bilan - Sort des vétérinaires camerounais ayant obtenu une autorisation d'installation en clientèle

|                                                                                                                                        | NOMBRE |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Vétérinaires fonctionnaires ayant quitté la Fonction publique ou renoncé à y entrer pour la clientèle privée                           | 5      |
| Vétérinaires ayant abandonné le privé pour entrer à la Fonction publique                                                               | 12     |
| Vétérinaires installés ou ayant obtenu une autorisation d'installation en clientèle privée après leur retraite de la Fonction publique | 23     |
| Vétérinaires décédés dans l'exercice en clientèle privée ou après avoir obtenu une autorisation d'installation                         | 19     |
| Vétérinaires exerçant effectivement en clientèle privée                                                                                | 134    |
| Vétérinaires dont l'installation n'est pas effective                                                                                   | 24     |
| Nombre total d'autorisations délivrées (y compris DCD)                                                                                 | 177    |

# Bilan chiffré, situation actuelle

| DONNEE                        | France                  | CAMEROUN                | BURKINA FASO            | SENEGAL                 | COTE D'IVOIRE           | MALI                     | MADAGASCAR              |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b>Nombre de vétérinaires</b> | 19 530                  | 825                     | 131                     | 450                     | 250                     | 270                      | 593                     |
| Paravétérinaires              |                         | 5 000                   |                         | 1 600                   |                         | 1 200                    | 600                     |
| Superficie pays               | 638 000 km <sup>2</sup> | 475 650 km <sup>2</sup> | 270 764 km <sup>2</sup> | 196 712 km <sup>2</sup> | 322 462 km <sup>2</sup> | 124 1238 km <sup>2</sup> | 587 000 km <sup>2</sup> |
| Population                    | 67 millions             | 27 millions             | 21 millions             | 17 millions             | 26 millions             | 20 millions              | 28 millions             |
| Pour 10.000 habitants         | 3                       | 0,3                     | 0,06                    | 0,24                    | 0,1                     | 0,135                    | 0,2                     |
| Cheptel bovin                 | 17,8 millions           | 7,4 millions            | 10 millions             | 3,5 millions            | 1,6 million             | 11,4 millions            | 10,3 millions           |
| Sex ratio                     | 55,6% Femmes            | 23% Femmes              | ND                      | ND                      |                         | ND                       |                         |
| <b>Clientèle privée</b>       | 60,60%                  | (134) 16%               | (38) 29%                | 126 (28%)               | 39 (16%)                | 64%                      | 489 (82,5%)             |
| <b>Public</b>                 | 8%                      | (269) 33%               |                         | 70 (17%)                |                         | 36%                      | 104 (17,5%)             |
| <b>Autres secteurs</b>        | 31,40%                  | 4%                      |                         | 56%                     |                         |                          |                         |
| <b>Chômeurs</b>               |                         | 40%                     |                         |                         |                         |                          |                         |
| <b>Retraités</b>              |                         | (61) 7%                 |                         |                         |                         |                          |                         |
| Activité animaux de compagnie | 81%                     |                         |                         |                         |                         |                          |                         |
| Activité animaux de rente     | 18%                     |                         |                         |                         |                         |                          |                         |
| Secteur Public France (**)    | 1562                    |                         |                         |                         |                         |                          |                         |

(\*) Au Burkina Faso, pour travailler dans les Services officiels, les vétérinaires sont recrutés par concours, mais il y a plus de places que de candidats

# Bilan chiffré, revenus (€)

| DONNEE                                      | France | CAMERO<br>UN | BURKINA<br>FASO | SENEGAL               | COTE<br>D'IVOIRE | MALI | MADAGA<br>SCAR |
|---------------------------------------------|--------|--------------|-----------------|-----------------------|------------------|------|----------------|
| Salarié du secteur libéral<br>(salaire net) | 33 689 |              |                 |                       |                  |      |                |
| Vétérinaire en cabinet<br>(***)             |        | 6 000        |                 | CA<br>annuel:         |                  |      |                |
| Vétérinaire importateur-<br>grossiste (*)   |        | 11 000       |                 | 18 000<br>à<br>91 000 |                  |      |                |

(\*) A. Douffissa, Elaboration de la cartographie du mandat sanitaire vétérinaire, 2010. Pour le Sénégal Niang, 2003

Au Cameroun, la vente des médicaments constitue l'activité et la source principale de revenus des vétérinaires installés en clientèle privée, la contribution de ce poste pouvant aller de 90 à 100%. Seuls quelques cabinets à Yaoundé et Douala estiment que les activités cliniques leur procurent des revenus notables. Il n'existe pratiquement pas de médecine vétérinaire rurale

(A. Douffissa, Elaboration cartographie mandat sanitaire)

# Bilan - Evolution de la carte d'installation des vétérinaires privés

2010

Carte 17

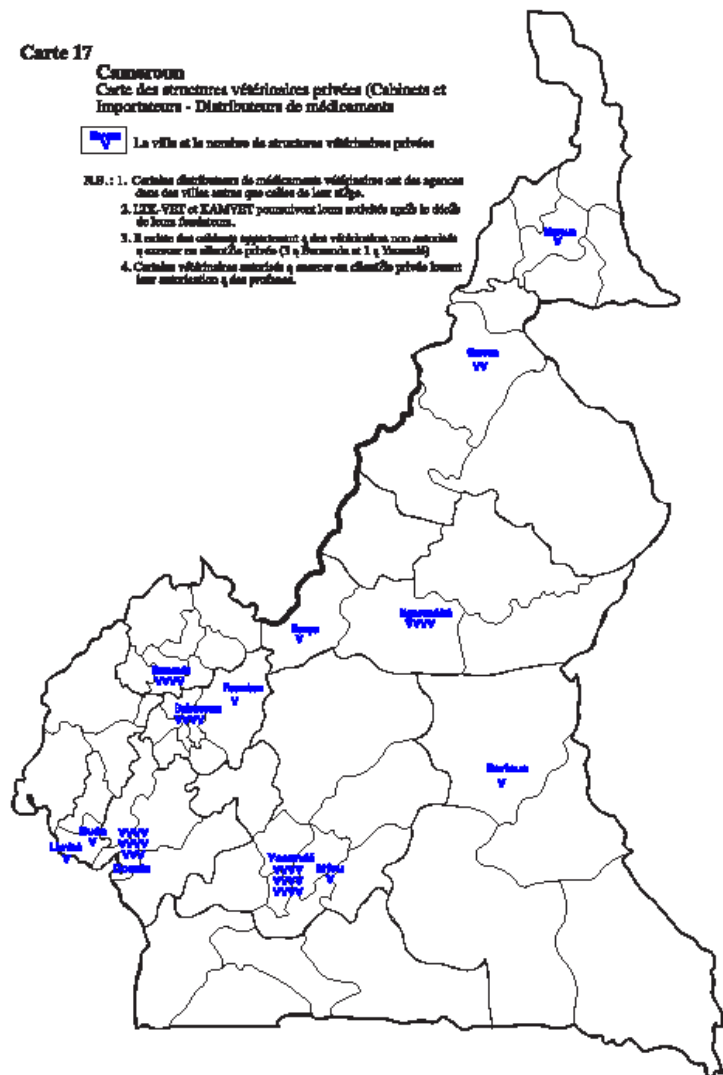
## Cameroun

Carte des structures vétérinaires privées (Cabinets et Importateurs - Distributeurs de médicaments)



La ville et le nombre de structures vétérinaires privées

- N.B. : 1. Certains distributeurs de médicaments vétérinaires ont des agences dans des villes autres que celles de leur siège.  
2. LEX-VET et KAMVET pourvoient leurs activités après le décès de leurs fondateurs.  
3. Il existe des cabinets appartenant à des vétérinaires non autorisés à exercer en tant que privés (3 à Douala et 1 à Yaoundé).  
4. Certains vétérinaires autorisés à exercer en tant que privés laissent leur autorisation à des proches.



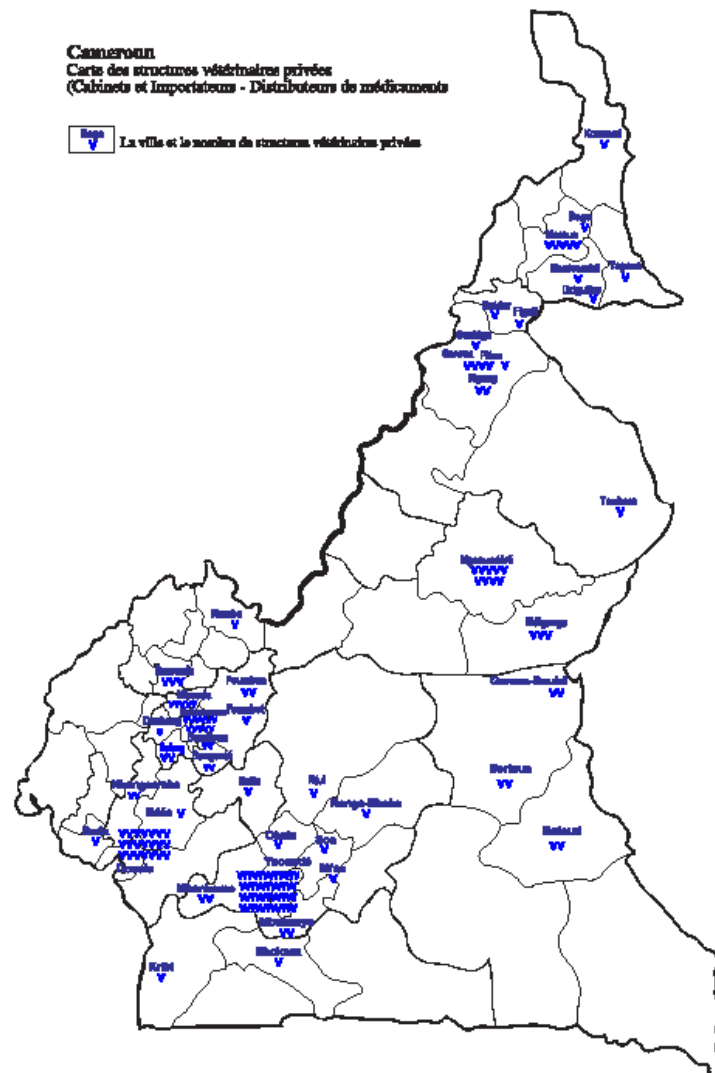
2021

## Cameroun

Carte des structures vétérinaires privées (Cabinets et Importateurs - Distributeurs de médicaments)



La ville et le nombre de structures vétérinaires privées



# Bilan - Vétérinaires du public au Cameroun

| POSTE/ACTIVITE                             | NOMBRE |
|--------------------------------------------|--------|
| Services centraux du MINEPIA               | 55     |
| Délégations régionales et départementales  | 57     |
| Organismes sous-tutelle et projets MINEPIA | 22     |
| Fonctionnaires en détachement              | 21     |
| Fonctionnaires mis en disponibilité        | 10     |
| Enseignants ESMV Ngaoundéré                | 11     |
| Enseignants Udm Baganté                    | 6      |
| Chercheurs IRAD                            | 21     |
| Armées                                     |        |
| Retraités non installés                    | 61     |
| Total                                      | 264    |

# Origine des vétérinaires par Ecole de formation et Sex ratio

| ORIGINE (ECOLES)                              | 2000       |     | 2020 Ins   |     | 2020 Actuels |     |
|-----------------------------------------------|------------|-----|------------|-----|--------------|-----|
|                                               | Nbre       | %   | Nbre       | %   | Nbre         | %   |
| <b>Total</b>                                  | <b>239</b> |     | <b>788</b> |     | <b>739</b>   |     |
| Sénégal (ESMV Dakar)                          | 82         | 34% | 149        | 19% | 136          | 18% |
| Nigeria                                       | 60         | 25% | 120        | 15% | 115          | 16% |
| Belgique (Liège)                              | 28         | 12% | 28         | 4%  | 21           | 3%  |
| Ex-URSS                                       | 26         | 11% | 29         | 4%  | 27           | 4%  |
| France (les 4 Ecoles)                         | 14         | 6%  | 16         | 2%  | 5            | 1%  |
| Maroc (IAV Hassan II Rabat)                   | 10         | 4%  | 13         | 2%  | 13           | 2%  |
| Guinée (Dalaba)                               | 0          |     | 12         | 2%  | 12           | 2%  |
| Autres                                        | 19         | 8%  | 34         | 4%  | 23           | 3%  |
| ESMV Ndéré (139 Inscrits et 107 non inscrits) |            |     | 246        | 31% | 246          | 33% |
| UdM (81 Inscrits et 60 non inscrits)          |            |     | 141        | 18% | 141          | 19% |
| % de vétérinaires femmes en 2000 (11)         |            | 4%  |            |     |              |     |
| %des vétérinaires femmes de Ngdéré (53)       |            |     |            | 22% |              |     |
| % des vétérinaires femmes de l'UdM (60)       |            |     |            | 42% |              |     |
| % Femmes vét estimé pour le Cameroun          |            |     |            |     |              | 19% |

# BILAN : Appréciation d'un expert de l'OIE

*Par Martial PETITCLERC (Communication présentée le 20 juin 2013)*

- **Une politique de privatisation mal conduite**
- La privatisation est un concept qui provient de la pensée libérale et des « ajustements structurels » mais, posée comme un dogme et engagée sans réflexion économique ni démographique, **elle s'avère très souvent inadaptée pour les Services Vétérinaires.**
- Dans une **économie de marché**, il est logique de privatiser des services que des professionnels libéraux sont à même de réaliser mais **encore faut-il que le marché soit rémunérateur et organisé.** C'est rarement le cas dans la plupart des pays du Sud où les dépenses de santé par animal sont très faibles et où il existe des zones d'accès difficile et à faible densité d'animaux.

# BILAN : Appréciation d'un expert de l'OIE (suite)

*Par Martial PETITCLERC*

- Conduite sans l'accompagnement de véritables politiques de formation, d'encadrement des professions vétérinaires et paraprofessionnelles vétérinaires ou de régulation du marché des médicaments vétérinaires, le résultat est là !
  - **Les vétérinaires ont beaucoup de mal à s'installer** et la médecine est très souvent exercée par des agents peu qualifiés
  - **Le maillage vétérinaire du terrain ne peut être soutenu que par la délégation d'actes obligatoires** et **le revenu des vétérinaires proviennent surtout de la vente de médicaments** et non d'actes médicaux
  - Dans ces conditions, **le cabinet vétérinaire n'est très souvent rien d'autre qu'une pharmacie vétérinaire** et l'objectif d'un maillage par des professionnels qualifiés n'est pas atteint

# BILAN : Difficultés rencontrées par les vétérinaires privés (Enquête VSF 20 pays Afrique et Asie)

- **La faible solvabilité des éleveurs** (15 pays/20).
- La **concurrence illégale des grossistes** qui pratiquent souvent illégalement la vente au détail, à des prix plus compétitifs que les vétérinaires détaillants
- La **concurrence déloyale des Services officiels** qui continuent bien souvent à réaliser des traitements curatifs et préventifs
- La **difficulté à embaucher des techniciens et assistants vétérinaires de façon pérenne**, ces para-professionnels préférant travailler dans le secteur public qui leur garantie une rémunération pérenne
- Les **problèmes d'approvisionnement en produits vétérinaires de qualité à un prix acceptable**, poussant parfois les vétérinaires privés à se fournir sur les circuits extra-légaux

# Bilan au Tchad (Christian Haessler)

- A la différence d'autres secteurs productifs, **la politique de désengagement de l'Etat du secteur des services à l'élevage s'est exécutée très rapidement**, avec la libéralisation du commerce des médicaments vétérinaires puis progressivement des actes vétérinaires, ainsi qu'avec la privatisation du secteur de l'hydraulique pastorale
- **Le Tchad était ainsi présenté dans les années 90 comme un des bons élèves de la privatisation de la profession vétérinaire**, avec notamment la mise en place d'un **mandat sanitaire** favorisant l'installation rapide d'un contingent de jeunes vétérinaires tchadiens.
- **Dix ans après l'apparition des premiers textes instituant la profession vétérinaire privée dans le pays, le bilan est que la privatisation des services de santé animale est loin d'avoir produit les effets bénéfiques escomptés**

## Bilan au Tchad (Christian Haessler) (suite)

- **Sous-effectif** chronique avec seulement 25 vétérinaires, installés pour les deux tiers dans la partie méridionale et occidentale du pays. Le rythme des nouvelles installations est au point mort
- Vétérinaires sanitaires essoufflés, cruellement affectés par **l'arrêt de la vaccination antibovipestique** et la suspension concomitante du financement international des campagnes de vaccinations obligatoires
- Le marché des MV a explosé, mais les vétérinaires n'en contrôlent que 10%, le reste étant aux mains des « **docteurs choukou** »
- Le transfert d'activités pharmaceutiques au secteur privé a généré une **baisse de la qualité des prestations**, non régulée par des services vétérinaires végétant sans grands moyens d'intervention et incapables d'appliquer la réglementation existante.

# Bilan au Sénégal après 10 ans (en 2003), Bouna Niang

- Après dix années d'expérience, la **viabilité des cabinets vétérinaires installés semble acquise**. Mais il continue de se poser pour eux un besoin de renforcement des mesures d'accompagnement par la formation qualifiante, notamment pour les paraprofessionnels
- Les praticiens privés installés au Sénégal sont au nombre de 618 en 2003.
- Les **docteurs vétérinaires constituent 24 % de l'ensemble (soit 148)**, les ingénieurs des travaux d'élevage 16 %, et les agents techniques d'élevage 60 %.
- En 2003, les vaccinations réalisées par les vétérinaires privés et par les paraprofessionnels représentent 85 % de l'ensemble.
- La distribution du médicament vétérinaire a connu un bond spectaculaire. Les médecins vétérinaires et les paraprofessionnels, assurent l'importation et la distribution de la quasi-totalité des produits et des médicaments vétérinaires.

# Bilan au Sénégal aujourd'hui

## Isma Ndianye

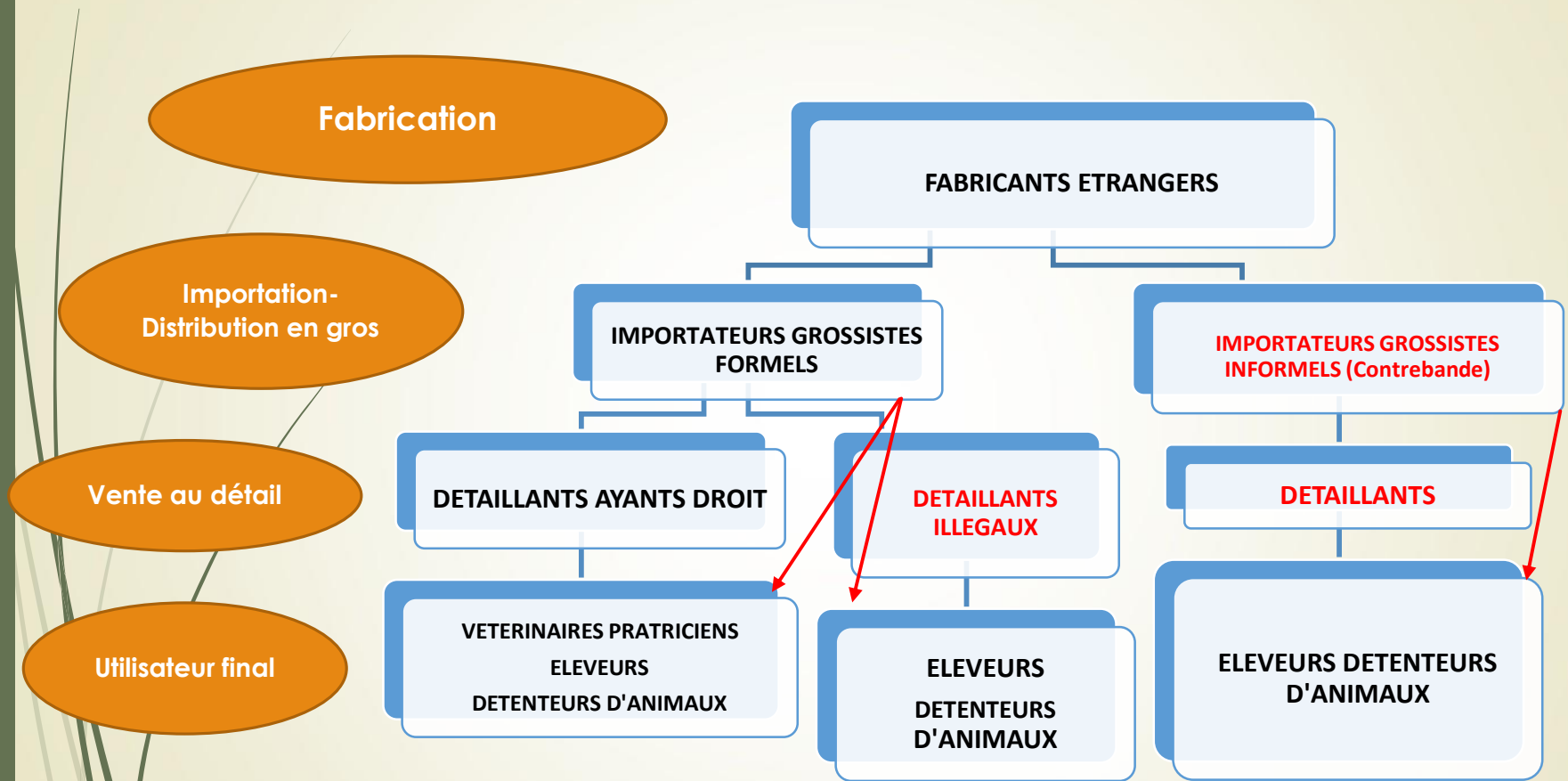
- 126 vétérinaires installés en clientèle privée en 2020 contre 148 en 2003.
- 326 acteurs dans le secteur vétérinaire privé en 2020 contre 618 en 2003
- Certains ne se sont jamais installés
- Certains docteurs vétérinaires et techniciens sont retournés à la FP lorsque les recrutements ont repris.
- D'autres ont fermé pour autres raisons (émigration, emplois dans les ONG...)
- L'installation en clientèle privée (grossistes comme cabinets) est définitivement acquise bien mais une sélection naturelle s'est opérée (les moins chanceux disparaissent, d'autres sont clopin-clopant)
- Bien que les acquis de la privatisation soient énormes, la faiblesse des moyens d'accompagnement rend les nouvelles installations parfois difficiles (moyens financiers), mais aussi l'environnement d'exercice est parfois difficile (exercice illégal, fraude...)



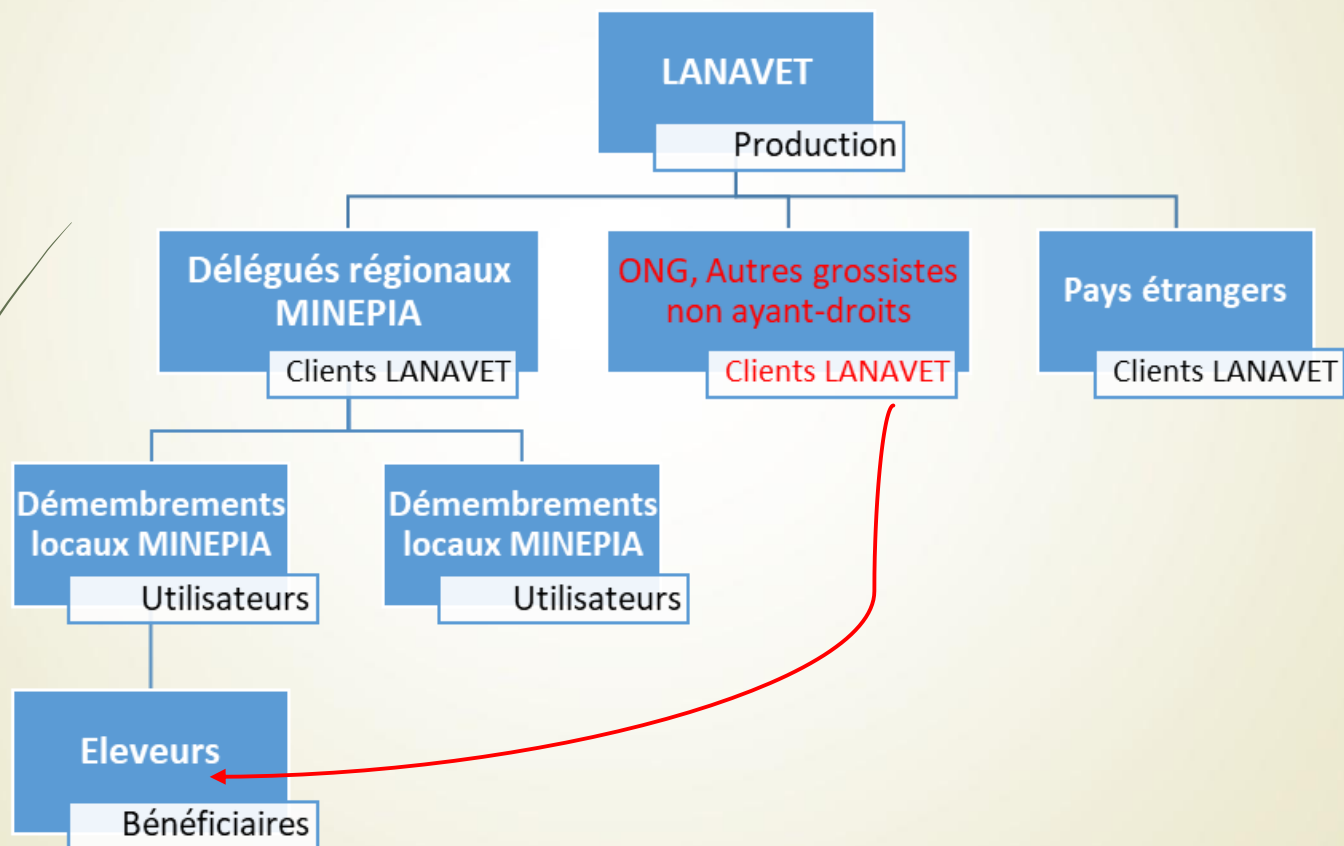
# Bilan au Cameroun

- En plus de toutes les contraintes relevées dans les autres pays, il faut mentionner
- Cadre réglementaire pauvre et désuet
- Difficultés d'accès au crédit
- Environnement fiscal défavorable
- Concurrence tenace des paraprofessionnels
- Concurrence déloyale des profanes (provendiers, accouveurs, commerçants à bétail, colporteurs)

# BILAN : SCHEMA ACTUEL DE DISTRIBUTION DES MV AU CAMEROUN



## BILAN : SCHEMA ACTUEL DE DISTRIBUTION DES VACCINS DU LANAVET







## **Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à Mansel Hotel les 04 au 05 décembre 2012**

- J'avais proposé les scénarios suivants comme perspectives de l'évolution de la profession
- 

# Scénario du statu quo

- Le contexte bouge peu ou pas du tout
- Le désordre au sein de la profession continue
- **Résultats**
  - Quelques vétérinaires tirent leur épingle du jeu et éliminent les autres
  - Les jeunes qui sortent des Ecoles sont condamnés au chômage
  - La profession vétérinaire ne contribue pas significativement à la santé des animaux, à l'économie du pays et à la santé publique

# Scénario catastrophe

- Les hommes d'affaires profanes à la profession prennent le contrôle de la distribution des médicaments vétérinaires
- Avec ou non l'aide des étrangers
- Avec la complicité de vétérinaires véreux
- **Résultats**
  - Disparition des structures vétérinaires actuelles
  - Chômage massif des vétérinaires
  - Développement des maladies animales
  - Pertes économiques et des revenus des éleveurs
  - Impact négatif sur la santé publique

# Scénario de l'évolution favorable

- **Conditions**

- Contexte réglementaire plus étoffé (textes d'application de la loi 90 et auxiliaires)
- Application effective et sincère du mandat sanitaire
- Intervention de l'Etat pour rendre l'accès des vétérinaires au crédit plus aisé
- Allègement de la fiscalité
- Assainissement du circuit de distribution des médicaments vétérinaires
  - Clarification et respect des rôles
  - Exclusion des profanes
  - Contrôle de la qualité (AMM et Pharmacovigilance)
  - Respect des tarifs

# Scénario de l'évolution favorable

- **Résultats attendus**

- Installation d'une 50<sup>aine</sup> de vétérinaires par an
- Maillage adéquat du pays par les professionnels de la santé animale
  - Meilleure protection sanitaire et traitements des animaux
  - Augmentation des productions animales
  - Augmentation des revenus des éleveurs
- Meilleure protection de la santé publique
- Revenus plus décents et attrayants des vétérinaires libéraux



# D'après vous

- ▶ Quel est le scénario qui s'est le plus imposé, 10 ans après?
  - ▶ Ou bien, y a-t-il eu un autre scénario?
- 

# Perspectives

- ▶ Quel est le système idéal de santé animale?
- ▶ Le système ayant le plus fait ses preuves est un système mixte intégrant un Service public fort et régulateur, appuyé par un service privé libéré mais sécurisé
- ▶ Une intervention du secteur privé saine et raisonnée devrait intégrer
  - ▶ (i) un choix délibéré de la corporation destinée à jouer le rôle de nouvelles *autorités vétérinaires*
  - ▶ (ii) l'adoption d'une législation favorable
  - ▶ (iii) un appui des services publics
  - ▶ (iv) un contrôle raisonné de la concurrence
  - ▶ (v) des incitations fiscales
  - ▶ (vi) une campagne de communication adaptée.

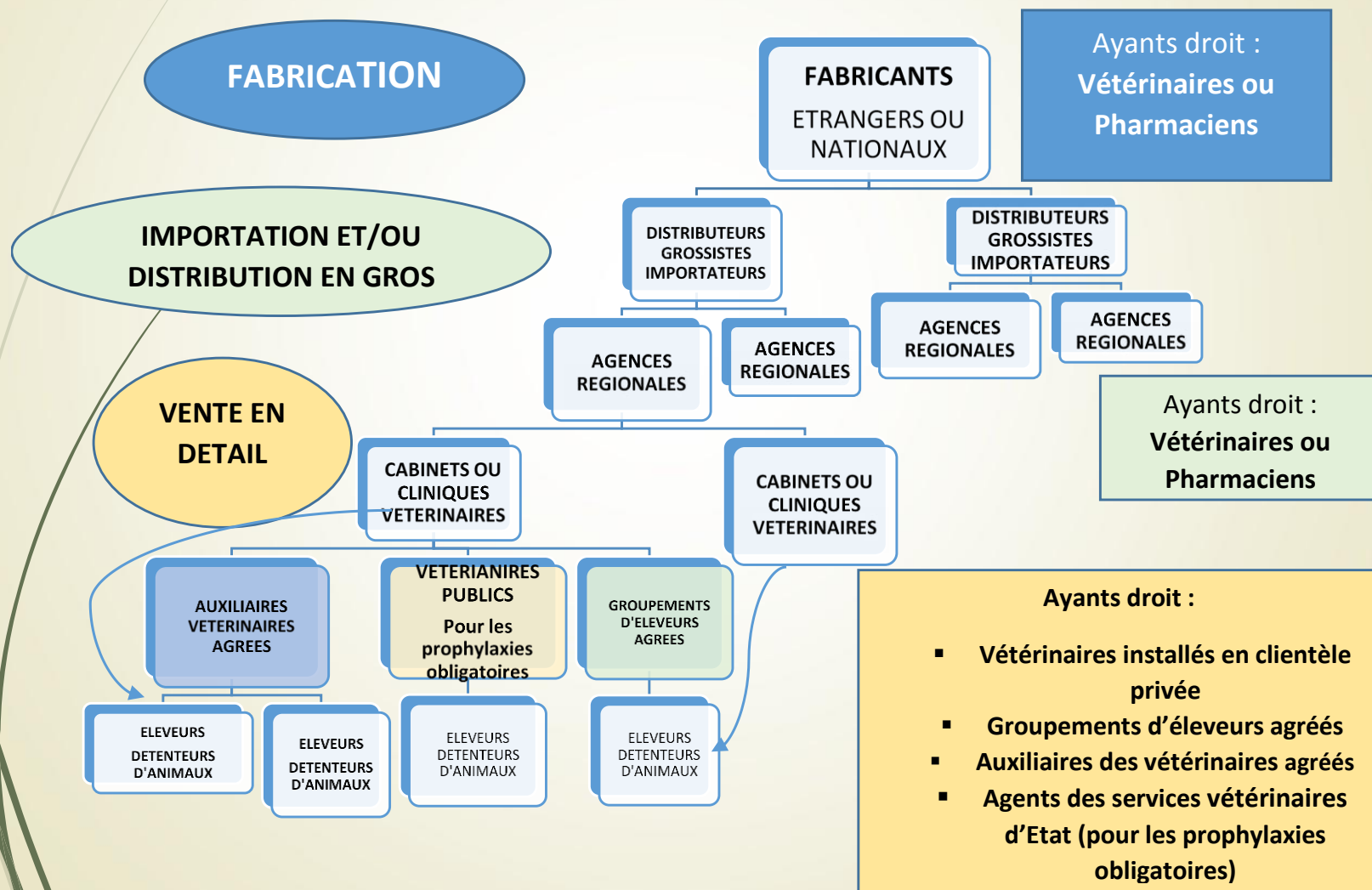
## PERSPECTIVES (suite 1)

- Une meilleure couverture nationale (maillage plus dense) grâce à un effectif de plus en plus important des vétérinaires
- Une formation plus adaptée et plus professionnelle
- Les vétérinaires exercent effectivement leur métier dans sa globalité et non seulement dans son aspect distribution des MV
- Les vétérinaires se réapproprient la gestion des MV
- Les vétérinaires s'organisent mieux

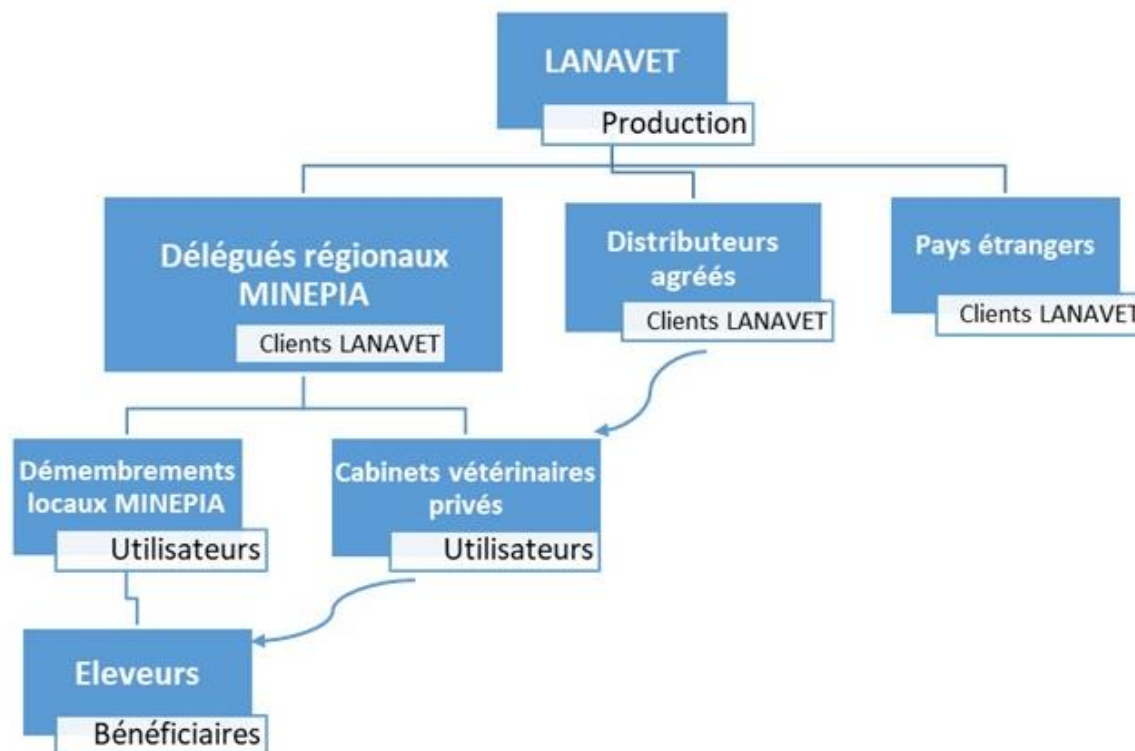
# PERSPECTIVES (suite 2)

- La législation soit plus étoffée et constamment adaptée
  - Prendre les textes d'application de la loi sur la profession vétérinaire
  - Clarifier les rôles entre vétérinaires et paravétérinaires; entre vétérinaires du public et du privé
- La législation soit mieux appliquée
- Le secteur privé intégré dans la mise en application de la police sanitaire (mise en œuvre du mandat sanitaire)
- L'installation des vétérinaires en clientèle (crédits, allégement fiscal) appuyée

# SCHEMA DE DISTRIBUTION DES MV CONFORME A LA REGLEMENTATION DU CAMEROUN



# SCHEMA DE DISTRIBUTION DES VACCINS DU LANAVET CONFORME A LA REGLEMENTATION





# **Solutions pour la réappropriation de la distribution des MV par les vétérinaires**

**(Dr Zambou Henri René, dans groupe Telegram ONVC, le 10 octobre 2021)**

- 1. Le MINEPIA qui agréé les provenderies, constate qu'elles exercent illégalement la pharmacie vétérinaire et les ferme; de plus les agents vétérinaires de terrain remontent l'information régulière sur la vente des produits vétérinaires à la hiérarchie comme outil de prise de décision
- 2. Le MINEPIA qui délivre les avis techniques aux importateurs de MV constate ceux qui les fournissent aux provendiers et suspend la délivrance à eux des avis techniques d'importation
- 3. L'Ordre traduit les fournisseurs MV aux provendiers au conseil de discipline assorti de sanctions



## **Solutions pour la réappropriation de la distribution des MV par les vétérinaires**

**(Dr Zambou Henri René, dans groupe Telegram ONVC, le 10 octobre 2021) suite**

- 4. Les avis techniques ne sont plus donnés aux MV sans AMM.
- 5. La DSV impose aux vétos de terrain et des cliniques de l'Etat un modèle d'ordonnance obligatoire pour la dispensation de médicaments vétérinaires et un modèle de registre aux grossistes et cliniciens pour la traçabilité des produits
- 6. Les cliniciens de terrain deviennent plus diligents et dénoncent systématiquement les pratiques inégales de la médecine vétérinaire dans leur zone d'exercice et non pas d'en faire le travail exclusif des officiels et représentants de l'ONVC.
- 7. Le PRODEL confie officiellement le suivi et l'évaluation de l'impact des appuis accordés aux jeunes vétos aux Délégués départementaux MINEPIA territorialement compétents.

# Perspectives : des vétérinaires effectivement présents dans les élevages !

